

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 12 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
6 DECEMBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE
22 DECEMBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	36
Présents :	32
Votants :	36

Etaients Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONÇALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaients Absents Excusés : MM. Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCAUT, - Mme Yvette LOUER.

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

M. Jean-Claude FOUCAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Emmanuelle GONÇALVES a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°153-2017 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ADHESION A LA FEDERATION
NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES (FNCCR)**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, informe que la Commission environnement, réunie le 16 novembre dernier, propose l'adhésion de la Communauté de Communes Arc sud Bretagne à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), association d'élus locaux intervenant dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets et des communications électroniques. Dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement, l'association compte plus de 400 collectivités membres représentant environ 46 millions d'habitants.

L'adhésion à la FNCCR permettra de disposer :

- d'une veille juridique régulière et spécifique sur ces domaines,
- d'une assistance juridique sur des questions ponctuelles non-traitées dans les documents généraux,
- de la fourniture de synthèse technique, juridique ou financière sur la gestion du service d'assainissement,
- d'un lieu d'échange sur les problématiques de l'Eau et de l'Assainissement,
- d'un accès électronique et téléphonique de l'ensemble de ces services.

L'action de l'association porte :

- sur l'animation du réseau des adhérents et sur la mise à disposition d'informations dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales.
- sur la défense des intérêts des collectivités territoriales lors de la préparation des textes réglementaires concernant le domaine de l'Eau et de l'Assainissement (participation aux groupes de travail ministériel, membre du Comité National sur l'Eau...).

Envoyé en préfecture le 22/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le

D 056 200627 027 2017 4312 010R 153_2017-DE

Le coût de l'adhésion était fixé pour 2017 à 0,05 € HT/ installation ANC, ce qui aura été représenté pour la Communauté de Communes une cotisation annuelle d'environ 350 € HT (budget non assujetti à la TVA).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer à la FNCCR à compter du 1^{er} janvier 2018,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette adhésion.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 21/12/17

Le Président,

